

Exemples de sujets d'histoire-géographie-éducation civique

pour le diplôme intermédiaire du BEP

Ces exemples de sujets s'inscrivent dans le cadre défini par le BO n° 31 du 27 août 2009. Ils répondent aux exigences formulées : la vérification du niveau de connaissances et de capacités acquises en fin de première professionnelle, le partage des interrogations entre sujets d'étude et situations, entre questions de connaissances et analyses de supports documentaires, entre histoire, géographie et éducation civique et, enfin, la nécessité de proposer des exercices pour une épreuve dont la durée est portée à 1 h 30.

Ces sujets s'efforcent de ne pas figer l'épreuve et de ne pas modéliser l'enseignement en variant les types d'exercices proposés aux candidats.

L'évaluation de connaissances constitue une des grandes nouveautés de l'épreuve. Cela permet certes de récompenser les élèves qui ont travaillé. Mais cette mémorisation doit aussi habituer à la réactivation des savoirs, des notions et des concepts. Elle prépare au saut qualitatif de l'épreuve de baccalauréat. Les questions sur les connaissances peuvent prendre plusieurs aspects : questions simples, classement et regroupement de dates en fonction de thèmes, description d'une photographie, présentation écrite d'une réalité cartographiée, choix de la bonne définition d'une notion, identification d'une notion sur un énoncé, justification d'une affirmation...

Les analyses de supports documentaires sont conduites sur un ou deux documents de nature variée. Le questionnement qui les accompagne peut être global. Il peut aussi être fractionné et déboucher sur une contextualisation et une mobilisation de connaissances.

Un travail important de mise en page a été mené pour aider les élèves à ne pas s'égarer dans les sujets, notamment en raison des questions au choix, en histoire comme en géographie, sur les trois situations d'un même sujet d'étude. Chaque exercice est donc inscrit sur une seule page et, quand existe un choix, l'éventualité offerte est très clairement signalée.

La reprographie des sujets est faite en noir et blanc.

Le barème est établi sur 20 points.

Objectifs de l'épreuve

La partie de l'épreuve portant sur l'histoire-géographie-éducation civique vise à apprécier le niveau des connaissances et capacités acquises par le candidat au cours de la première professionnelle dans les sujets d'étude choisis parmi ceux prévus par le programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique.

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle écrite. Histoire-géographie-éducation civique (1 heure 30).

L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'études et sur des situations définies dans le programme de première professionnelle. Deux questions sont posées en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte).

En histoire, une question est posée sur un des cinq sujets d'étude obligatoires et une autre sur une des situations relevant de l'un des quatre autres sujets d'étude. Cette question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En géographie, une question est posée sur un des quatre sujets d'étude obligatoires et une autre sur une des situations relevant de l'un des trois autres sujets d'étude. Cette question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.

En éducation civique, une question est posée sur le thème obligatoire du programme.